L’an deux mil vingt, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé dans la salle des fêtes de Trévé afin de respecter les consignes de sécurité liées à la pandémie du COVID-19, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. IVANOL L, MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, LE POTIER A, LANGLOIS R, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, BOIN C, EDY A, LE MOAL A, PERENNEZ G, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F.

**Absent** **excusé** : TREHOREL V. qui a donné pouvoir à IVANOV L.

**Secrétaire de séance** : AUFFRET E.

Le Conseil Municipal accepte de rajouter un point à l’ordre du jour de la séance : effacement de dettes

**INTERVENTION D’ARMEL SAILLARD DONNIO**

Armel Saillard Donnio a été élu au Conseil Communautaire des Jeunes en juin 2018 pour représenter la commune de Trévé.

Il expose les objectifs du CCJ et les opérations mises en place depuis son élection.

**TARIFS 2021**

La commission finances, réunie le 2 décembre, propose les tarifs suivants pour 2021.

***TARIFS FUNERAIRES :***

- Caveau communal : gratuit

- Concessions : 15 ans : 50 €

30 ans :100 €

Les familles s’adresseront à leur fournisseur pour l’ouverture des caveaux et du caveau communal.

- Columbarium

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Durée | 10 ans | 20 ans | 30 ans |
| Columbarium | 250 € | 450 € | 600 € |

- Cavurne

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Durée | 15 ans | 30 ans |
| Cavurne | 30 € | 50 € |

- Jardin du Souvenir :

Gravure du nom sur la stèle : la famille s’acquittera de la facture auprès de l’entreprise de pompes funèbres.

***LOCATION DES SALLES :***

**1 - Salle des Fêtes : Grande salle Commune Hors Cuisine Cuisine**

**commune pour traiteur**

Caution : 500 €

Un repas ou buffet simple 140 € 170 € pour un repas : 85 € 50 €

Journée ou week-end 2 repas *(samedi soir*

*et dimanche midi)*  190 € 230 € pour 2 repas : 135 € 90 €

Journée supplémentaire pour préparation 80 € 80 €

Apéritif 80 € 105 €

Spectacle, soirée ou réunion 105 € 135 €

Repas réveillon 210 € 240 €

Supplément chauffage du 15/10 au 15/04 : 50 €. Si en dehors de cette période le chauffage est souhaité la même somme sera demandée.

**2 - Salle des Fêtes : Petite salle Commune Hors Cuisine Cuisine**

**commune pour traiteur**

Caution : 350 €

Un repas 80 € 105 € pour un repas : 55 € 30 €

Deux repas 105 € 135 € pour 2 repas : 70 € 50 €

Apéritif ou café enterrement 50 € 65 €

Repas réveillon 115 € 145 €

Supplément chauffage du 15/10 au 15/04 : 35 € (sauf pour les locations de salle pour les cafés suite à des obsèques). Si en dehors de cette période le chauffage est souhaité la même somme sera demandée.

**3 - Salle de Kergohy : Commune Hors commune**

Caution : 500 €

Un repas : 85 € 105 €

Un apéritif ou réunion 70 € 85 €

Journée ou week-end 2 repas *(samedi soir*

*et dimanche midi)*  140 € 170 €

Journée supplémentaire pour préparation 70 € 70 €

Café enterrement 50 € 65 €

Repas réveillon 160 € 190 €

Supplément chauffage du 15/10 au 15/04 : 35 € (sauf pour les locations de salle pour les cafés suite à des obsèques). Si en dehors de cette période le chauffage est souhaité la même somme sera demandée.

Supplément gaz pour l’utilisation de l’appareil de cuisson : 20 € par repas.

**4 - Salle Men Glaz : Commune Hors commune**

Réunion : 40 € 50 €

Supplément chauffage du 15/10 au 15/04 : 10 €

Gratuité pour les associations de la commune

**5 - Salle Omnisports : Commune Hors commune**

Caution : 250 €

Apéritif ou grillades ou autres (1/2 journée) : 89 € 105 €

***LOCATION DE VAISSELLE :***

Caution de 1 € par couvert et/ou par verre

Location : 0,60 € / couvert (couvert complet y compris verre)

0,10 € / verre

0,10 € / flûte à champagne

En cas de perte ou de casse de la vaisselle, les tarifs sont les suivants :

- assiette creuse et plate : 1,00 €

- verre ou flûte: 2,00 €

- grande cuillère : 0,50 €

- cuillère dessert : 0,30 €

- fourchette table : 0,50 €

- couteau table : 1,00 €

- plat ovale : 4,50 €

- plat plat : 6,00 €

- plat rectangulaire : 11,00 €

- pichet : 5,00 €

- louche : 7,00 €

***LOCATION DU VIDEO-PROJECTEUR :***

Caution : 500 €

Location : 25 €

Si les employés communaux doivent préparer, transporter des tables ou chaises et / ou débarrasser et nettoyer, il sera demandé 50 € en supplément.

Les heures supplémentaires de ménage et/ou de travaux seront facturées 25 €/ h.

Les écoles sont exonérées.

Les associations communales bénéficient d’une exonération par an.

Le repas des classes est exonéré.

Les associations qui utilisent régulièrement les salles paieront :

\* ASCRL : 1 location x 100 €

\* Club des Aînés ruraux : 2 x 100 €

\* Créamanflor : 1 x 100 €

\* Trévé Danses Loisirs : 1 x 100 €

***LOCATION DE MATERIELS*** *:*

- Les tables, tréteaux, bancs, chaises sont prêtés gratuitement aux particuliers. Une caution de 100 € est demandée.

- Remorque : 15 € par chargement + frais relatifs au dépôt des déchets à la déchetterie. Une copie de la facture de LCBC sera envoyée en perception lors de l’établissement des titres.

***DEPOT :***

- Caution dépôt du Placis : 100 €

***CANTINE :***

Le prix du repas pris à la cantine municipale est fixé à 2,97 €.

***ACCUEIL PERISCOLAIRE :***

- Matin : de 7 h 30 à 8 h 45 : 1,33 €

si arrivée à 8h30 ou plus tard : 0,68 €

- Soir : de 16 h 30 à 18 h : 1,87 €

de 16 h 30 au-delà de 18 h : 2,93 €

pénalités de 16 € / heure au-delà de 18h30.

***ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES ET ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDI:***

Ces tarifs sont imposés par la CAF et LCBC.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| QF | <512 | 513-662 | 663-872 | 873-1136 | 1137-1303 | >1 304 |
| Tarif journée  avec repas | 6,20 € | 9 € | 11,50 € | 13 € | 14 € | 15 € |
| Tarif préférentiel pour 5 jours/semaine | 30 € | 45 € | 55€ | 60€ | 65€ | 70 € |
| Tarif enfant inscrit et absent sans justificatif | 3,10 € | 4,50 € | 5,75 € | 6,50 € | 7 € | 7,50 € |

Le tarif de la garderie est le suivant :

- 1 € le matin de 7h30 à 8h45

- 1 € le soir de 17h30 à 18h30

pénalités de 16 € / heure au-delà de 18h30.

***PARTICIPATIONS :***

\* Classes de découverte : 55,20 € par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires ,publique et privée de la commune une fois par élève pendant sa scolarité

\* Jouets de Noël : 9,36 € par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires publique et privée de la commune

\* Fournitures scolaires : 48,68 € par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires publique et privée de la commune

***CONTRAT ASSOCIATION ECOLE PRIVEE :***

Ne sont pris en compte que les enfants de trois ans et plus inscrits et présents à la rentrée scolaire de septembre.

La subvention est fixée à 516,16 € par élève et sera versée en deux fois (50% en avril et 50 % en juin).

***FOURNITURE ET POSE DE BUSES***

Pour les ponts de 6 mètres : 35 € de main d’oeuvre + facturation de 3 mètres de buses ou écopal pratiqué par le fournisseur de la commune. Une copie de la facture sera envoyée en perception lors de l’établissement des titres.

Pour les ponts de 12 mètres : 70 € de main d’oeuvre + facturation de 9 mètres de buses ou écopal pratiqué par le fournisseur de la commune. Une copie de la facture sera envoyée en perception lors de l’établissement des titres.

***TERRASSE SUR DOMAINE PUBLIC :***

- Du 1er mai au 30 septembre inclus : 35 €/mois

- Hors saison : 18 € / mois

***LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX :***

L’indice de référence pour la location des terrains communaux à Michel DUAULT et à Mickaël LATIMIER est de 105,33 (104,76 en 2019) pour une base 100 en 2009. Les taxes foncières dues par les locataires sont de 10 € / ha.

***DROIT DE STATIONNEMENT :***

35 € pour tout véhicule ambulant procédant à de la vente directe exceptionnellement sur un parking communal

30 € par mois pour tout véhicule ambulant procédant à de la vente directe de façon régulière sur un parking communal

Laure Ivanov dit que les règles sanitaires, actuellement en vigueur, peuvent désavantager les loueurs de salle car, pour respecter la distanciation sociale, il faudra louer la salle des fêtes à la place de la salle Kergohy. Elle demande s’il est possible de baisser le prix dans ce cas de figure.

Anthony Basset et Gérard Mathécade pensent que c’est faisable mais que cela devra être vu au cas par cas et à la demande des loueurs.

Monsieur le Maire informe qu’en 2019, la recette concernant les locations de salle était de 9 934 € alors qu’en 2020, elle ne sera que de 1 587 €.

Concernant l’accueil de loisirs, Laure Ivanov précise que les tarifs ne changent pas mais les tranches du quotient familial ont été revus, le quotient de la première tranche sera inférieur à 559. Cette disposition sera applicable après le comité de pilotage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité, ces tarifs.

**LOYERS 2021 DES LOGEMENTS COMMUNAUX ET DES COMMERCES**

Depuis 2016, les loyers des bâtiments communaux augmentent au 1er janvier de chaque année en fonction de l’indice IRL du 3ème trimestre.

Au troisième trimestre 2020, l'indice de référence des loyers atteint 130,59 (129,99 en 2019) soit une augmentation de 0,46 %.

Le Conseil Municipal vote les tarifs suivants :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| LOGEMENTS | **LOCATAIRES** | LOYER 01/01/2020 | LOYER 01/01/2021 |
| Rue de la Croix Rieux | CHOLLET Tanguy  LECCHI Mireille  COZETTE-BINARD Benjamin et Mathilde | 218,58 €  237,99 €  373,89 € | 219,59 €  239,09 €  375,61 € |
| Rue de Bellevue | JUNCA-GUILLAUD Chantal  PREVOT François  RASQUIN Aurore | 335,45 €  335,45 €  470,35 € | 336,99 €  336,99 €  472,51 € |
| 5 rue E.Jégard | FRANCOIS Christophe | 266,21 € | 267,43 € |
| 7 et 7bis, rue E.Jégard | LETELLIER Djeffrey  MIOT Mickaël | 441,21 €  606,69 € | 443,24 €  609,48 € |
| 5 rue des Perrières | LE BOUDER Théo | 400,00 | 400,00 € |
| garage | ROLLAND Marie | 25,00 € | 25,00 € |
| MICROCRECHE | Scop A l’abord’âge | 450,00 € | 450,00 € |
| MAIRIE | CABINET INFIRMIER | 200,00 € | 200,00 € |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| COMMERCES | **LOCATAIRES** | LOYER 01/01/2020 | LOYER 01/01/2021 |
| CREPERIE | LES TROIS AILES SAS | 500 € HT | 500 € HT |
| LES GENETS D’OR | SARL JULIE ANGE | 800 € HT | 800€ HT : 1ère année  1000 € HT: 2ème année 1000€ HT+250€ appart:3ème année  (délib du 13/06/2019) |

Monsieur le Maire donne le montant des recettes annuelles de loyers :

- logements communaux : 41 419,84 €

- cabinet infirmier : 2 400 €

- microcrèche : 5 400 €

- crêperie : 6 000 € HT

- Genêts d’Or : 10 800 € HT (800 € HT jusqu’en juillet puis 1 000 € HT)

**EFFACEMENT DE DETTE**

Le Trésorier informe également qu’une dette est à effacer :

► Madame Sabrina Graciet : par ordonnance du 26/07/2011, le Tribunal d’Instance a prononcé l’effacement de sa dette. La procédure de rétablissement personnel sans liquidation met fin à l’existence de ses dettes soit 3 439,61 € pour la commune.

Pour information, au total, en 2020, le budget commune va supporter 9 459,90 € d’effacement de dettes (dont 1 724,39 € de dettes de loyers crêperie de Mme Bertho) et le budget Les Genêts d’Or 8 321,41 €.

**HOTEL RESTAURANT LES GENETS D’OR**

1. Point sur les loyers :

Monsieur le Maire informe que Madame Le Coq est à jour de ses loyers. Les aides qu’elle a perçu par la communauté de communes et de l’Etat lui ont permis de régler ses factures en attente.

Une rencontre est prévue mercredi 16 décembre à 18h30 avec Madame Le Coq et son comptable ainsi que Monsieur le Maire, Anthony Basset, Gérard Mathécade et Gildas Pérennez.

1. Devis système sécurité incendie :

Gérard Mathécade informe, qu’afin d’avoir un avis favorable par le groupe de visite, avant le passage de la commission de sécurité en juillet 2021, des travaux de mise aux normes du système alarme incendie doivent être faits aux Genêts d’Or.

Un maitre d’ouvrage est nécessaire pour coordonner ces travaux. Il est proposé de retenir le cabinet EFI SSI qui travaille en collaboration avec Monsieur Le Ho (conseiller en sécurité incendie et alarme) et l’entreprise Serfo.

Les devis sont les suivants :

\* EFI SSI : 2 100 € HT

\* SERFO : en attente

Monsieur Le Ho ne prend aucune prestation à la commune mais fournit le matériel d’alarme à Serfo.

Toutefois, la commission bâtiments, réunie le 3 décembre, a demandé qu’un autre devis soit fait avec une entreprise spécialisée.

Régis Langlois a donné des noms d’entreprises à Gérard Mathécade. Le dossier a été transféré, ce jour, à la société ASI (Agence Sécurité Incendie) de Carhaix qui va venir sur place pour établir un devis. Par contre, la société Siemens ne répond pas aux appels.

Les nouveaux devis seront présentés lors du Conseil de janvier.

**RESTAURANT SCOLAIRE : DEVIS ISOLATION ACOUSTIQUE**

Lors de la commission bâtiments, réunie le 3 décembre, Gérard Mathécade a présenté les devis d’isolation acoustique dans la salle Kergohy, côté restaurant scolaire.

Les devis sont les suivants :

- Falher : 10 867,20 € TTC

- Soquet : 16 610,88 € TTC

- Guivarch : 5 238 € TTC (option : panneaux acoustiques muraux : 654 €)

La commission souhaite avoir plus de renseignements sur chaque devis car les propositions d’isolation ne sont pas les mêmes. Falher et Soquet proposent des panneaux muraux alors que Guivarch propose des panneaux au niveau du plafond.

Gérard Mathécade a aussi contacté les entreprises afin de connaitre le nombre de décibels que ces travaux permettraient d’absorber. Mais seule l’entreprise Falher a répondu à la demande de renseignements : 80 à 90 % des ondes sonores émises par les enfants seront absorbées par les parois, le niveau de bruit sera divisé par deux.

Le conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions (B.Jéglot, G. Pérennez et S.Doré) retient le devis de l’entreprise Falher. Les dépenses liées à ces travaux seront mandatées en section d’investissement 2021.

**VOIRIE : DEVIS MARQUAGE AU SOL**

Maurice Tilly rappelle que le devis de l’entreprise Hélios s’élève à 1 660,90 € HT.

Ce devis comprend le marquage de :

- 4 passages piétons (place de la mairie, Narval, rue des Perrières et rue de la Mare la Noë)

- places parking (place de la mairie, Narval, boulangerie, église, salle Men Glaz, rue des Perrières, salle sports)

- places parking PMR (école, boulangerie, salle sports, salle Men Glaz)

- stationnement interdit (rue Mare la Noë, terrain foot).

Aucun autre devis n’a pu être fourni. Ces travaux seront faits en début d’année.

Accord du Conseil.

**MATERIEL : ACHAT TRANSPALETTE**

Les agents du service technique souhaitent l’achat d’un transpalette manuel d’une capacité de 2.5 tonnes. Gérard Mathécade explique que ce matériel sera utile pour le déchargement des livraisons (notamment les palettes d’engrais et de terreau) et le rangement du hangar.

Régis Langlois s’interroge sur la capacité de 2,5 tonnes qui lui semble élevée et dangereuse si le transpalette est mal utilisé. Maurice Tilly dit que cette capacité est la minimale et que le chargement ne dépassera pas les 100 ou 200kg.

4 devis ont été demandés pour un matériel équivalent :

- Sofibac : 272,50 € HT

- Bretagne Manutention : 290 € HT

- Vital Concept : 298,50 € HT

- Manutan : 355,00 € HT

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, retient la proposition de Sofibac et de mandater la dépense en section d’investissement en 2021.

**ECLAIRAGE PUBLIC ESCALIER ETANG**

Il est proposé la fourniture et la pose d’un candélabre solaire pour éclairer l’escalier de l’école vers l’étang. Le devis du SDE pour ces travaux est de 7 560 € dont 5 283 € à la charge de la commune.

Céline Boin se demande si cet investissement est nécessaire et ne voit pas l’utilité d’éclairer cet escalier puisqu’il y a déjà un spot en haut des marches et un candélabre en bas. Cet argument est aussi repris par d’autres élus. Gildas Pérennez demande si les bandes de résine photoluminescente servent aussi d’éclairage. Leur fonction première est de matérialiser les marches pour les rendre visibles et, de ce fait, les éclairer a minima.

Le Conseil Municipal est invité à voter : 9 voix contre (S.Ollitrault, B.Jéglot, S.Doré, R.Langlois, A.Le Potier, A.Edy, E.Auffret, C.Boin et A.Basset), 5 abstentions (F.Foulfoin, G.Pérennez, A.Le Moal, I.Rolland et E.Bernard).

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas donner suite à ce projet.

**EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE A LA BUTTE BOISEE**

Les parcelles AC66-67-68-69-70-71-72 (Bois de Quénéha) ont été vendues. Le nouveau propriétaire souhaite y faire construire des maisons. Pour cela, une extension du réseau en électricité basse-tension doit être réalisée sur 70 mètres sur le domaine public.

Cette dépense est à la charge de la commune qui doit assurer la desserte en électricité.

Le devis du SDE d’un montant de 4 526 € est accepté. La dépense sera mandatée en section d’investissement en 2021.

**ENFANCE JEUNESSE**

Laure Ivanov présente le bilan de l’accueil de loisirs et de la maison des jeunes des vacances de la Toussaint qui s’avère très positif au vu des nombre de participants.

1. Bilan accueil loisirs vacances Toussaint :

Les effectifs moyens étaient les suivants :

1ère semaine : 29 enfants par jour

2ème semaine : 38 enfants par jour

Soit au total, 388 journées enfants

45 enfants de Trévé ont été accueillis, 14 de Saint-Caradec, 9 de Grâce-Uzel, 1 de St-Thélo, 4 de Hémonstoir et 6 d’autres communes.

L’équipe était composée d’Angeline Fiot, Laëtitia Le Bronnec, Valérie Gorin, Nathalie Guillaume, Céline Brazy, Valentin Le Bihan et Evelyne Quintin (stagiaire école).

Bilan financier : Dépenses

- activités : 270,60 €

- transport: 95 €

- spectacle : 204 €

- alimentation : 873,18 €

- fournitures : 114,13 €

- salaires : 5 540,31 €

Soit un total de dépenses de 7 097,22 €

Recettes

- participation des familles : 4 536,60 €

- participation de la CAF : 1 567,75 €

Soit un total de recettes de 6 104,35 €

Soit un reste à charge pour la commune de 992,87 €

1. Bilan maison des jeunes vacances Toussaint

29 jeunes inscrits (18 garçons et 11 filles). Les activités étaient les suivantes : présentation de la structure, sortie bowling, jeux de palets et molky au gymnase, escape game et création d’une page Instagram à la bibliothèque et divers jeux.

Les activités étaient encadrées par Angeline Fiot, Valérie Gorin et Valentin Le Bihan.

Bilan financier : Dépenses

- activités : 127,84 €

- transport: 95 €

- salaires : 591,98 €

Soit un total de dépenses de 814,82 €

Recettes

- participation des familles pour le bowling: 90 €

- adhésion : 280 €

- participation de la CAF : 168,78 €

Soit un total de recettes de 538,78 €

1. Budget prévisionnel 2021 maison des jeunes :

Lors de la commission enfance jeunesse du 25 novembre, trois budgets ont été proposés par Angeline Fiot et Laure Ivanov :

► ouverture de 2 demi-journées par semaine pendant les petites vacances, 2 demi-journées et une journée complète par semaine pendant 3 semaines l’été et un camps de 5 jours l’été. Budget annuel de 7 839,02 € (hors camps été) dont 5 630,32 € à la charge de la commune.

► ouverture de 3 demi-journées par semaine pendant les petites vacances et ouverture à la semaine pendant 3 semaines l’été et un camps de 5 jours l’été. Budget annuel de 14 127,37 € (hors camps été) dont 10 197,37 € à la charge de la commune.

► ouverture de 3 demi-journées par semaine pendant les petites vacances, 2 demi-journées et une journée complète par semaine 3 semaines l’été et un camps de 5 jours l’été. Budget annuel de 9 403,69 € (hors camps été) dont 6 687,49 € à la charge de la commune.

La commission propose le 1er budget prévisionnel soit une ouverture de 2 demi-journées par semaine pendant les petites vacances, 2 demi-journées et une journée complète par semaine 3 semaines l’été et un camps de 5 jours.

Bilan financier annuel (hors camps) :

Dépenses

- loyer charges comprises : 267,20 €

- assurances : 4 €

- sorties : 1 500 € (1 en février, 1 en avril, 2 en juillet et 1 en octobre)

- transport : 1 500 €

- petites fournitures d’activité : 200 €

- achat jeux, appareil ménager : 500 €

- salaires : 3 867,82 €

Soit un total de dépenses de 7 839,02 €

Recettes

- adhésion des jeunes : 450 €

- participation des familles pour les sorties : 750 €

- participation de la CAF : 1 008,70 €

Soit un total de recettes de 2 208,70 €

Soit un reste à charge pour la commune de 5 630,32 €

La commission a suggéré de fixer un tarif de 2€ par demi-journée. Il est proposé de ne pas appliquer ce tarif au 1er janvier puisque les tarifs, valables pour une année scolaire, ont déjà été présentés aux parents lors de la réunion publique d’octobre.

La commission réfléchira à une éventuelle tarification à compter de septembre 2021. Toutefois, dans les communes ayant une Maison des Jeunes, seules les sorties sont payantes, les activités au sein du local faites par les animateurs restent gratuites.

Suite aux questions posées par Gildas Pérennez, Laure Ivanov précise qu’il faut impérativement que les jeunes s’inscrivent auprès d’Angeline Fiot avant les activités et qu’il ne peut pas y avoir de facture impayée car toute activité se règle avant par le bais d’une régie d’avance.

Le Conseil Municipal valide le 1er budget.

1. Occupation école publique par l’accueil de loisirs :

Laure Ivanov et Angeline Fiot ont rencontré la directrice de l’école publique pour l’occupation de l’école par l’accueil de loisirs pendant les vacances.

Il a été convenu que la classe maternelle et la salle de motricité seraient mises à disposition du service enfance pendant les vacances lorsque l’effectif sera important.

1. Location local Parc Trévire :

Laure Ivanov informe qu’une demande a été faite à LCBC afin de louer une partie du bâtiment pour la Maison des Jeunes. Nous attendons leur réponse.

Sylvie Doré s’étonne de cette proposition. Laure Ivanov dit qu’en commission enfance, il a été évoqué la possibilité d’installer la maison des jeunes au Parc Trévire mais qu’aucune décision n’a été prise.

Gildas Pérennez fait remarquer qu’un possible déménagement de la maison des jeunes sur le parc Trévire entrainera une augmentation du loyer qui doit être prévue dans un budget prévisionnel. Céline Boin souhaite savoir si le loyer sera proportionnel au temps d’occupation.

Monsieur le Maire précise, d’une part, que le Président de Loudéac Communauté s’est engagé à ne faire payer que la location de la partie occupée. D’autre part, Monsieur le Maire informe que le projet n’est pas encore lancé et que la décision d’un possible déménagement sur le parc Trévire (pour le médical et la jeunesse) sera soumis à l’avis de la commission enfance et santé du 12 janvier puis du Conseil Municipal et sera inscrit sur le budget de l’année prochaine.

Il précise que les commissions enfance et santé se réuniront le 12 janvier avec le technicien de LCBC pour discuter des travaux à entreprendre.

Suite aux demandes de Gildas Pérennez et Frédéric Foulfoin, un compte-rendu sera fait en fin de semaine sur les commissions qui se sont déroulées dans la semaine.

**ANIMATIONS : SPECTACLE DE NOËL ET MARCHE**

Emma Bernard informe que la commission animation, réunie le 25 novembre, a décidé d’annuler le marché de Noël conformément aux prescriptions de la Préfecture.

Concernant le spectacle de Noël qui devait avoir lieu le mardi 15 décembre, la Préfecture n’a pas donné son accord car les salles communales n’ont pas l’autorisation d’accueillir du public avant le 15 décembre inclus.

Aussi, il avait été proposé de reporter le spectacle au 17 décembre et de le faire en deux fois : une école à 14h00 et l’autre école à 15h15.

La Préfecture a accepté le report du spectacle mais a précisé ne pas pouvoir donner son accord, avant le 15 décembre, pour son maintien le 17.

Aussi, par mesure de prudence au vu du contexte sanitaire, il a été décidé d’annuler le spectacle.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D’ECOLE**

Le conseil d’école a eu lieu le 15 octobre dernier en présence de Monsieur le Maire et Emme Bernard.

► ont été élus représentants des parents d’élèves : Mmes Le Bonniec, Guéhenneux, Pasco, Clément, Saliou et M. Dominguez

► effectif à la rentrée : 100 élèves (15 en PS, 12 en MS, 13 en GS, 10 en CP, 14 en CE1, 12 en CE2, 16 en CM1 et 8 en CM2)

► projets pédagogiques : spectacle au Palais des Congrès, centre équestre pour les GS-CP-CE, cycle kayak pour les CM, classe découverte à Branféré pour les CE-CM, cycle natation, intervention animateur sportif, bibliothèque

►mise en place du PPMS (plan particulier de mise en sécurité) : 2 exercices dans l’année pour PPMS risques majeurs et PPMS attentat intrusion ainsi qu’un exercice d’évacuation incendie

► demande de travaux : remplacement d’une plaque d’évacuation d’eau dans la cour, mise en place d’un câble Ethernet dans les classes, porte-manteaux dans la classe maternelle

► remarque : plainte au niveau du bruit à la cantine

**POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

- *étang* : les bénévoles de la société de pêche sont intervenus pour le nettoyage autour de l’étang. Les planches pour le moine sont arrivées et elles devraient être changées prochainement. La mise en eau débutera le 15 décembre prochain sous les directives de Monsieur Dumont.

- *illuminations* : les décorations de Noël ont été conçues par Angeline Fiot aidée par Benoît Clerbois puis les enfants de l’accueil périscolaire ont fait les travaux de peinture.

Elles ont été mises en place en début de semaine ainsi que les illuminations.

- *climatisation microcrèche* :elle a été installée hier.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- r*enouvellement contrat* :

Emme Bernard propose de renouveler le contrat de Stacy Bernard du 4 janvier au 2 juillet 2021 à la cantine à raison de 5h par semaine d’école, ce qui est accepté.

Elle sera rémunérée sur l’indice brut 350 au prorata des heures effectuées.

- *prêt à usage EARL Just Pig* : la parcelle de M. Duault concernée par le portage foncier est classée en 2AU et ne sera pas disponible à la construction avant que les 2 premières tranches de la Résidence des Trois Chênes ne soient terminées. LCBC propose à la commune la mise en place d’un prêt à usage à titre gratuit afin que la commune puisse entretenir cette parcelle.

Aussi, Gérard Mathécade a rencontré Madame Usubelli, qui a repris l’exploitation de M. Duault pour lui proposer de bénéficier de ce prêt à usage à titre gratuit pour la parcelle cadastrée AB 178 de 20 713 m² ainsi qu’une partie de la parcelle AB177 de 6 574 m².

Cette dernière étant d’accord, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer le prêt à usage à titre gratuit à compter du 1er janvier 2021 avec LCBC puis un second prêt à usage à titre gratuit avec Madame Usubelli.

Ce prêt à usage à titre gratuit nous permet de récupérer ce terrain sans verser d’indemnité d’éviction au locataire.

Toutefois, Régis Langlois propose que la commune annonce qu’elle a des terres à mettre à disposition des jeunes agriculteurs. Mais sur quels critères retenir l’agriculteur ? Frédéric Foulfoin et Alain Le Potier expliquent que c’est logique que l’EARL Just Pig récupère les parcelles car elle reprend l’exploitation de Monsieur Duault. Il s’agit d’un bail précaire donc la commune peut louer à qui bon lui semble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une voix contre (R.Langlois) décide d’établir un prêt à usage à titre gratuit avec l’EARL just Pig.

- *comité pilotage extension Maison des Lutins* : Monsieur le Maire, Gérard Mathécade, Laure Ivanov et Emma Bernard avec l’aide de Karine et Angeline ont travaillé sur les pièces administratives de l’avis d’appel à concurrence des cabinets d’architecte. Un rendez-vous avec l’ADAC est prévu le 8 janvier. Il est proposé de constituer un comité de pilotage pour travailler sur ce projet. Il sera composé des 4 élus ci-dessus, Brigitte Jéglot, Karine et Angeline. La prochaine réunion est prévue le 8 janvier à 14h30 en Mairie.

- *recensement de la population* : l’INSEE a décidé de le reporter en 2022.

- *transfert de projet pour le Contrat de Territoire* : étant donné que les travaux de la salle de sports ne seront pas engagés en 2021, le Conseil Départemental propose que la subvention de 37 000 € du contrat de territoire soit affectée à un autre projet. Monsieur le Maire propose de l’affecter à l’extension de la maison des lutins.

Par mail, Régis Langlois a demandé s’il était possible de l’affecter aux travaux du terrain de foot et Laure Ivanov aux travaux de rénovation extérieure de la salle des fêtes.

Des renseignements ont été pris auprès du Conseil Départemental : il faut que le montant des travaux atteigne au minimum 212 000 € HT pour obtenir une aide de 37 000 €. Il est donc préférable d’affecter cette subvention à l’extension de la maison des lutins.

- *dates Conseils Municipaux de décembre et nomination d’un(e) secrétaire de séance* :

|  |  |
| --- | --- |
| Date | Secrétaire de séance |
| Jeudi 14 janvier | Laure Ivanov |
| Jeudi 11 février | Céline Boin |
| Jeudi 11 mars | Emma Bernard |
| Jeudi 25 mars (budget) à voir avec le Trésorier |  |
| Jeudi 15 avril |  |
| Jeudi 20 mai |  |
| Jeudi 10 juin |  |
| Jeudi 15 juillet |  |
| Jeudi 9 septembre |  |
| Jeudi 14 octobre |  |
| Jeudi 18 novembre |  |
| Jeudi 9 décembre |  |

- *vœux de la Municipalité* : la cérémonie des vœux ne pouvant probablement pas se faire à la salle des fêtes, Monsieur le Maire propose que la commission communication se réunisse afin d’étudier la possibilité de « vœux en ligne ».

- *colis du CCAS* : les conseillers municipaux doivent récupérer leurs colis ce soir et les distribuer au plus vite.

- *rénovation extérieure de la salle des fêtes* : Laure Ivanov informe que la société de peinture à laquelle elle a pensé pour faire des graffs sur la salle des fêtes n’intervient que sur des murs privés.

**MOT DU MAIRE**

**Dates à retenir** :

* Jeudi 17 décembre à 20h15 : commission communication
* Lundi 21 décembre à 19h : commission personnel
* Vendredi 8 janvier à 14h30 : Adac pour extension Maison des Lutins
* Vendredi 8 janvier : vœux de la municipalité (sous réserve)
* Mardi 12 janvier à 18h30 : commissions santé et enfance
* Jeudi 14 janvier à 20h : Conseil Municipal
* Vendredi 15 janvier à 19h : vœux au personnel
* Lundi 18 janvier à 19h : commission finances
* Mardi 19 janvier à 19h : commission environnement